

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**  
**ANNEE 2021**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**1<sup>er</sup> février 2021**

Chaque année, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, un débat sur les orientations budgétaires est inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Le rapport, présenté à l'appui de ce débat, apporte diverses informations se rapportant au contexte économique et législatif afin de permettre aux élus d'apprécier leur impact sur les postes du budget. Il présente ensuite les grandes orientations qui serviront à bâtir le budget de la commune pour l'année 2021, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Dans le cadre des mesures d'économies budgétaires et des engagements de la ville en faveur de l'environnement, le présent rapport a été conçu pour être imprimé en noir et blanc.

## Sommaire

1.	BUDGET PRINCIPAL : TRAJECTOIRE PLURIANNUELLE .....	3
	A/ La trajectoire des recettes de fonctionnement .....	3
	B/ La trajectoire des dépenses de fonctionnement.....	4
	C/ Le financement du PPI.....	5
2.	BUDGET PRINCIPAL : FONCTIONNEMENT .....	6
	A/ Les recettes de fonctionnement du budget principal .....	6
	1) Les contributions directes et compensations fiscales.....	6
	2) Les autres recettes fiscales.....	7
	3) Les dotations versées par l'Etat.....	8
	4) Les autres recettes de fonctionnement .....	8
	5) Tableau de synthèse des recettes réelles de fonctionnement du budget principal.....	9
	B/ Les dépenses de fonctionnement du budget principal.....	10
	1) Le contrat d'encadrement des dépenses de fonctionnement.....	10
	2) Les dépenses de personnel .....	11
	3) Les charges à caractère général .....	13
	4) Les subventions et participations versées.....	14
	5) Les charges financières.....	14
	6) Tableau de synthèse des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal.....	15
	C/ L'Autofinancement du budget principal.....	15
3.	BUDGET PRINCIPAL : INVESTISSEMENT .....	16
	A/ La Trajectoire des dépenses d'investissement et de l'endettement .....	16
	1) Evolution des dépenses d'investissement .....	16
	2) Baisse de l'endettement jusqu'en 2019 et hausse en 2020.....	17
	B/ La mise à jour du plan pluriannuel d'investissements .....	18
	1) Les hypothèses de financement.....	18
	2) Un second PPI pour les années 2026 à 2031.....	19
	3) Les grandes opérations envisagées dans le PPI 2021-2026 .....	20
	4) La projection en masse du PPI et du budget 2021.....	23
4.	BUDGETS ANNEXES .....	24
	1) Parcs de stationnement .....	24
	2) Terrains de camping .....	26

## 1. BUDGET PRINCIPAL : TRAJECTOIRE PLURIANNUELLE

La construction du plan pluriannuel d'investissements (PPI) du mandat 2021 – 2026 nécessite un cadre de travail prospectif réaliste, basé en premier lieu sur la trajectoire des recettes et des dépenses de fonctionnement.

Le niveau d'autofinancement s'avère en effet déterminant.

### A/ La trajectoire des recettes de fonctionnement

La crise sanitaire que le monde subit depuis le mois de mars 2020 a pour conséquence une diminution des recettes de fonctionnement : baisse des recettes fiscales indirectes (droits de mutation, prélèvement sur le produit des jeux du casino), baisse des droits d'occupation du domaine public et des produits de services.

Elle entraîne par ailleurs une augmentation de certains postes de dépenses de fonctionnement (achats d'équipement de protection, aides sociales aux familles les plus démunies).

Les conséquences sont particulièrement fortes en 2020. Elles impacteront également le premier semestre 2021.

Les hypothèses de trajectoire sur les années à venir prennent en compte les impacts de la crise mais de façon conjoncturelle sur les seuls exercices 2020 et 2021.

Elles se fondent sur le principe de prudence qui doit prédominer lorsque l'on inscrit des prévisions de recettes au budget.

#### Projection des recettes de fonctionnement

En M€	2021	2022	2023	2024	2025
Impôts locaux directs	66,3	67,0	67,7	68,3	69,0
Autres recettes fiscales	16,0	17,4	17,7	18,0	18,4
Dotations	21,5	21,2	20,8	20,5	20,2
Pdts services et domaine	17,2	17,4	17,7	17,9	18,2
Autres	7,1	7,3	7,4	7,5	7,6
<b>TOTAL</b>	<b>128,2</b>	<b>130,3</b>	<b>131,3</b>	<b>132,3</b>	<b>133,4</b>
Variation annuelle en M€		2,1	1,0	1,0	1,1
Variation annuelle en %		1,64%	0,77%	0,79%	0,80%

## **B/ La trajectoire des dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement augmentent mécaniquement plus vite que les recettes lorsqu'elles ne sont pas suffisamment maîtrisées.

La variation légèrement inférieure à 1% des recettes impose un cadrage inférieur à 1% des dépenses de fonctionnement si l'on souhaite le maintien voire la revalorisation de l'autofinancement pour l'équilibre du PPI.

### **Projection des dépenses de fonctionnement hors frais financiers**

<b>En M€</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Dépenses de personnel	74,0	74,8	75,5	76,3	77,0
Achats et services extérieurs	19,4	19,6	19,8	20,0	20,2
Subvention au CCAS	7,3	7,4	7,4	7,5	7,6
Subventions aux associations	7,4	7,4	7,4	7,5	7,5
Autres dépenses réelles	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
<b>Total</b>	<b>109,6</b>	<b>110,7</b>	<b>111,8</b>	<b>112,8</b>	<b>113,9</b>
Variation annuelle en M€	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1
Variation annuelle en %	0,96%	0,96%	0,96%	0,96%	0,96%

### **Projection de l'épargne de gestion**

<b>En M€</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Recettes de fonctionnement	128,2	130,3	131,3	132,3	133,4
Dépenses de fonctionnement	109,6	110,7	111,8	112,8	113,9
<b>Épargne de gestion</b>	<b>18,5</b>	<b>19,6</b>	<b>19,5</b>	<b>19,5</b>	<b>19,4</b>

## C/ Le financement du PPI

Le PPI élaboré pour les années 2016 à 2023 totalisait, en moyenne, 28,75 M€ de dépenses d'équipement (études, acquisitions, travaux, fonds de concours) par an.

Le montant moyen annuel des dépenses du PPI en cours d'élaboration pour les années 2021 à 2026 est pour le moment nettement supérieur.

La fixation de priorités par les élus permettra de rendre financièrement soutenable le PPI à taux d'imposition inchangés sur le mandat.

En retenant une hypothèse de 34 M€ par an de dépenses d'équipement, la situation projetée serait la suivante :

En M€	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes fonctionnement	128,2	130,3	131,3	132,3	133,4
Dépenses fonctionnement	109,7	110,7	111,8	112,9	113,9
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>18,5</b>	<b>19,5</b>	<b>19,5</b>	<b>19,4</b>	<b>19,4</b>
Intérêts dette ancienne	1,5	1,4	1,2	1,0	0,8
Intérêts dette nouvelle	0,0	0,2	0,2	0,3	0,4
<b>AUTOFINANCEMENT BRUT</b>	<b>16,9</b>	<b>18,0</b>	<b>18,0</b>	<b>18,1</b>	<b>18,1</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>42,2</b>	<b>42,4</b>	<b>42,7</b>	<b>43,4</b>	<b>42,7</b>
dont dépenses d'équipement	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
dont autres dépenses d'investissement	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
dont rembours. capital de dette ancienne	7,9	7,5	7,4	7,6	6,3
dont rembours. capital de dette nouvelle	0,0	0,6	1,0	1,5	2,0
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13,2</b>	<b>16,4</b>	<b>15,4</b>	<b>16,4</b>	<b>15,4</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>29,1</b>	<b>25,9</b>	<b>27,3</b>	<b>27,0</b>	<b>27,2</b>
Emprunts nouveaux	12,1	8,0	9,2	9,0	9,1
Résultat de l'exercice	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1
<b>AUTOFINANCEMENT NET</b>	<b>9,0</b>	<b>9,9</b>	<b>9,6</b>	<b>8,9</b>	<b>9,8</b>
<b>Dette au 31/12</b>	<b>86,2</b>	<b>86,1</b>	<b>86,9</b>	<b>86,7</b>	<b>87,5</b>
Taux d'endettement	67,2%	66,1%	66,2%	65,6%	65,6%
Dette sur autofinancement brut (en années)	5,1	4,8	4,8	4,8	4,8

## 2. BUDGET PRINCIPAL : FONCTIONNEMENT

### A/ Les recettes de fonctionnement du budget principal

#### 1) Les contributions directes et compensations fiscales

**A compter de 2021, la Ville ne percevra plus de taxe d'habitation sur les résidences principales.**

Elle conservera la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Elle recevra une compensation destinée à combler le manque à gagner.

Le dispositif prévoit le transfert de la part départementale de taxe foncière et une compensation fiscale versée par l'Etat.

La Rochelle (comme la plupart des villes de 50 000 à 100.000 habitants) est « sous-compensée c'est-à-dire que le transfert de la part départementale de taxe foncière ne couvre pas la perte de recettes que représentait à la fois le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et le montant de la compensation fiscale que versait l'Etat à la Ville au titre de la taxe d'habitation.

Aussi, l'Etat a prévu un coefficient correcteur destiné à neutraliser les gains et les pertes de compensation.

Ce mécanisme est censé garantir l'évolution des bases fiscales.

#### Simulation

	Avant réforme	Après réforme
Taxe foncière VLR	38 262 258	38 262 258
consensation Etat taxe foncière VLR	414 690	414 690
Taxe d'habitation rés. Principales	22 854 170	0
Taxe d'habitation rés. Secondaires	3 557 209	3 557 209
Compensation Etat taxe d'habitation	3 294 193	0
Taxe foncière CD17		24 239 349
Compensation Etat taxe foncière CD 17		220 000
Compensation coefficient correcteur		1 689 014
<b>Total</b>	<b>68 382 520</b>	<b>68 382 520</b>

S'ajoute à cette réforme les effets du plan de relance.

Le plan de relance de 100 Mds d'euros prévoit en effet une baisse des impôts dits « de production » (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, cotisation foncière des entreprises et taxe foncière des établissements industriels) à hauteur de 10,5 Mds d'euros.

**La Ville est concernée par la diminution de la taxe foncière des établissements industriels.** Cela représenterait une perte de produit d'environ 1,7 M€. Cette perte sera prise en charge par l'Etat.

Ces changements diminuent l'autonomie fiscale de la Collectivité en substituant une dotation d'Etat à une recette fiscale directe.

Cette dotation, risque bien d'être diminuée dans l'avenir sans que les collectivités n'aient leur mot à dire. C'est ce que l'on a constaté durant la dernière décennie sur la compensation versée au titre la taxe professionnelle, supprimée en 2010.

Au vu de ces modifications importantes affectant les ressources fiscales directes de la ville, le budget primitif intégrera une prévision prudente basée sur une progression à minima de la matière imposable (nouveaux locaux, extension de locaux existants).

La revalorisation forfaitaire des bases fiscales devrait être quasi nulle au vu du niveau d'inflation constaté actuellement.

Par ailleurs, **la Municipalité proposera au Conseil municipal une reconduction du taux d'imposition de la taxe foncière** qui comprendra le taux voté en 2020 pour la part communale (32,92 %) et la part départementale (21,50 %).

## ***2) Les autres recettes fiscales***

Certaines lignes ont fortement diminué en 2020 du fait de la crise sanitaire (prélèvement sur le produit des jeux du casino, droits de mutation, fourrière).

Les prévisions pourront toutefois être globalement reconduites en misant sur le retour à une situation normale au cours du premier trimestre en sachant qu'elles sont faites chaque année de manière prudente.



### **3) Les dotations versées par l'Etat**

Le montant des dotations est projeté en baisse au vu des dispositions du projet de loi de finances 2021 : maintien des concours financiers avec augmentation des dotations de péréquation mais diminution des autres lignes.

Dotations		BP 2020	BP 2021	Variation en €	Variation en %
7411	D.G.F.-DOTATION FORFAITAIRE	15 138 500	14 900 000	-238 500	-1,58%
74123	D.G.F.-DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	4 200 000	4 368 800	168 800	4,02%
74127	D.G.F.-DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	1 975 000	1 850 000	-125 000	-6,33%
7461	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	506 700	506 700	0	0,00%
Total		21 820 200	21 625 500	-194 700	-0,89%

### **4) Les autres recettes de fonctionnement**

#### **Les produits des services**

Après une forte baisse en 2020 sur la plupart des postes (produit des horodateurs, restauration scolaire, musées...), les inscriptions budgétaires 2020 des produits des services pourraient être globalement reconduites au BP 2021, tenant compte des actualisations tarifaires mais également des effets de la crise sanitaire en début d'année 2021.

#### **Les revenus du patrimoine et du domaine**

Les postes de recettes ont subi également une forte baisse en 2020 en application des décisions du Conseil municipal (droits de terrasse, loyers).

Il pourra être proposé de reconduire avec une légère baisse les montants des prévisions inscrites en 2020.

## Les reprises de provision

Les recettes réelles comprennent deux reprises de provisions :

- 800 000 € pour le financement du château de Laleu et la participation aux branchements plomb ; l'autofinancement est majoré d'autant.
- 671 880 € pour le contentieux Teamnet, non réglé à ce jour. Les charges exceptionnelles sont majorées du même montant. Une recette de 111 500 € sera inscrite en produits exceptionnels en application du jugement du Tribunal administratif de juin dernier.

### **5) Tableau de synthèse des recettes réelles de fonctionnement du budget principal**

Chapitre		BP 2020	BP 2021	Variation en €	Variation en %
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (RH)	1 377 000	1 377 000	0	0,00%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	11 575 130	11 697 570	122 440	1,06%
73	IMPOTS ET TAXES	76 923 760	78 961 000	2 037 240	2,65%
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	30 325 030	28 994 850	-1 330 180	-4,39%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 995 080	3 711 550	-283 530	-7,10%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	80 000	191 500	111 500	139,38%
78	REPRISE SUR PROVISIONS	0	1 471 880	1 471 880	
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>124 276 000</b>	<b>126 405 350</b>	<b>2 129 350</b>	<b>1,71%</b>

## **B/ Les dépenses de fonctionnement du budget principal**

### **1) Le contrat d'encadrement des dépenses de fonctionnement**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les dépenses de fonctionnement du budget principal ont été placées sous contrôle de l'Etat pour une durée de trois ans à travers le contrat d'encadrement fixant à 1,2 % le plafond d'augmentation annuel.

Il est rappelé ici que deux collectivités de Charente-Maritime ont été concernées par cet encadrement : la ville de La Rochelle et le Département.

Il est rappelé également que le contrat ne prend pas en compte les financements que La Rochelle obtient dans les actions de développement territorial et notamment les projets d'initiative nationale ou européenne.

Il s'oppose au développement de la mutualisation et la coopération intercommunale (exemple : mutualisation du centre horticole avec les communes de la CDA).

Il interdit tout développement de service public alors que certains dispositifs nationaux visent à les encourager (exemple : contrat CAF enfance-jeunesse).

**En 2018**, les dépenses de fonctionnement ont été sous le plafond contractuel.

**En 2019**, les dépenses de fonctionnement ont été supérieures au plafond contractuel compte tenu de contraintes nouvelles.

Les services de la ville ont mis en avant à la fois les dépenses imposées par l'Etat (sécurisation des espaces publics, augmentation contrainte des dépenses de personnel) et à la fois les financements obtenus sur des projets (exposition Océan-climat, dépenses financées par une reprise de provision...).

Au vu de ces arguments, les services de l'Etat n'ont pas appliqué de pénalités financières à la Commune.

**En 2020**, le contrat d'encadrement a été suspendu du fait de la crise sanitaire.

Il était prévu qu'un nouveau contrat voit le jour **en 2021**. Aucune information ne permet de penser actuellement que le dispositif sera prolongé.

## ***2) Les dépenses de personnel***

Les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses du budget municipal.

Au sein du budget principal, elles représentent les deux tiers des dépenses réelles de fonctionnement (66,2% constatés au compte administratif 2019).

Leur maîtrise revêt donc un enjeu primordial de la bonne santé financière de la Commune.

Les dépenses de personnel se décomposent de la façon suivante :

Postes budgétaires	BUDGET PRINCIPAL		Variation en %
	BP 2020	BP 2021	
Masse salariale - traitements	61 731 280	61 053 000	-1,10%
Allocations de chômage	265 000	400 000	50,94%
Retenue jour de carence	-100 000	-80 000	-20,00%
Retenue régime indemnitaire	-80 000	0	-100,00%
Augmentation du point de l'indice avec effet report	0	0	
Augmentation aide employeur maintien de salaire	28 000	0	-100,00%
PPCR	20 000	20 000	0,00%
Avancements d'échelons	330 000	330 000	0,00%
Avancements de grade	65 000	65 000	0,00%
GIPA	20 000	20 000	0,00%
RIFSEEP	100 000	0	-100,00%
HEURES SUPPLEMENTAIRES	512 000	512 000	0,00%
Recensement et élections	130 000	90 000	-30,77%
Contrats aidés	1 230 000	1 367 000	11,14%
Saisonniers sous contrat VLR	266 000	266 000	0,00%
Stagiaires école	40 000	40 000	0,00%
CDG (dont 200 000 € saisonniers)	2 500 000	2 500 000	0,00%
Remboursement services mutualisés et transferts	4 209 000	4 350 000	3,35%
Chèques déjeuner	1 700 000	1 700 000	0,00%
Cotisation CDG	55 000	55 000	0,00%
Cotisation SFT	120 000	120 000	0,00%
Assurance du personnel (AT, soins)	100 000	100 000	0,00%
CASEL	591 000	600 000	1,52%
Mise à disposition entreprises d'insertion	503 320	640 150	27,19%
Autres charges de personnel CHAPITRE 012	204 700	211 050	3,10%
<b>TOTAL</b>	<b>74 540 300</b>	<b>74 359 200</b>	<b>-0,24%</b>

Afin de minimiser l'impact budgétaire des dépenses de personnel, les élus et les services recherchent toute mesure permettant de réaliser des économies budgétaires. Un Comité Emploi se réunit régulièrement pour statuer sur le devenir de chaque poste devenu vacant lors d'un départ en retraite ou tout autre motif.

Des réorganisations se poursuivent par ailleurs afin d'optimiser la réalisation d'une même mission (entretien des locaux, comptabilité).

Parallèlement, il est demandé aux services d'examiner la possibilité de sous-traiter tout ou partie d'une activité afin d'en mesurer le rapport coût-avantage.

Il est rappelé que le temps de travail des agents est de 1 607 heures depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **Zoom sur la structure des effectifs**

Au 31 décembre 2020, la Ville de La Rochelle comptait un total de 1 404 agents permanents.

A ces agents, s'ajoutaient 350 agents non permanents portant ainsi l'effectif total en position d'activité à 1 754 agents.

#### Répartition des effectifs permanents :

➔ Par statut : 95% des effectifs sont fonctionnaires et 5% contractuels.

➔ Par sexe : 52% de femmes – 48% d'hommes

➔ Par catégorie hiérarchique :

- Catégorie A : 8 %
- Catégorie B : 10,5 %
- Catégorie C : 78,5 %
- Assistantes maternelles : 3 %

➔ Par filière :

- Filière administrative : 14%
- Filière technique : 58 %
- Filière médico-sociale : 10%
- Filière culturelle : 4%
- Filière sportive : 1%
- Filière animation : 6%
- Filière Police municipale : 4%

Age moyen :

Pour les fonctionnaires : 49 ans pour les femmes, 47 ans pour les hommes

Pour les contractuels : 48 ans pour les femmes, 44 ans pour les hommes

### L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs :

A l'instar des précédents exercices, les contraintes financières nécessiteront une vigilance toute particulière sur la maîtrise de l'évolution des effectifs.

La pyramide des âges de la collectivité laisse augurer sur les cinq prochaines années (2021 à 2025) le départ potentiel à la retraite de près de 300 agents, soit 20% des effectifs, dont 181 dans la filière technique.

De possibles mutualisations/transferts de compétences pourront engendrer une baisse des effectifs dans la filière administrative.

Avec la loi sur la transformation de la fonction publique qui facilite le recrutement d'agents contractuels, la part de ceux-ci dans l'effectif pourrait augmenter.

### ***3) Les charges à caractère général***

Le chapitre des charges à caractère général regroupe les achats courants (*compte 60*), les services extérieurs (*comptes 61 et 62*) et les impôts et taxes (*comptes 63*).

Consigne a été donnée aux élus et services de poursuivre les économies engagées durant les années précédentes et de proposer ainsi un budget stable par rapport à l'an dernier. La consigne est respectée pour la grande majorité des services.

Le chapitre progresse de 1,35% par rapport aux crédits ouverts au budget primitif 2020.

L'analyse des postes à risques et les projets de service peuvent conduire à sous-traiter une part d'activité à des associations, associations d'insertion ou à des entreprises. Dans ce cas, l'augmentation constatée en charges générales peut être financée par une diminution sur un autre chapitre, en particulier les dépenses de personnel.

C'est le cas en 2021 de l'activité d'entretien des locaux.

#### **4) Les subventions et participations versées**

##### **Centre communal d'action sociale**

La ville reconduira son soutien au CCAS pour le financement du fonctionnement de l'épicerie solidaire créée à Mireuil, en lien avec les acteurs de terrain.

Par ailleurs, comme l'an passé, la ville financera, en investissement, les travaux nécessaires à l'amélioration de l'accueil des usagers de l'Etablissement.

Enfin, il sera proposé une augmentation de 72 100 € de la subvention générale versée au CCAS (+1 %).

##### **Associations et autres organismes**

L'enveloppe budgétaire des subventions à verser aux associations est projetée à 7,7 M€ en augmentation de 2,5 % par rapport au budget primitif de l'an dernier.

Il convient en effet de prévoir, en année pleine, le financement de la crèche collective du Centre social de Tasdon, en service depuis le mois de septembre.

Par ailleurs, le budget prévoira les crédits nécessaires au financement de la sortie des contrats aidés dans les domaines de la jeunesse, de l'enfance et de la petite enfance. Un complément a été accordé fin 2020, tenant compte du terme de certains contrats au cours de l'année. Il est logique que ce complément puisse être reconduit en 2021 au profit des associations concernées.

Cela porte à environ 600 000 € l'effort de la Ville par rapport à la situation 2017.

#### **5) Les charges financières**

Il sera proposé de maintenir les crédits à hauteur de 1,650 M€.

Ce montant comportait une provision destinée à faire face à une remontée des taux d'intérêt révisable.

Il est proposé de l'affecter en partie à l'augmentation de la charge d'intérêts des nouveaux emprunts souscrits en 2020.

L'endettement a en effet progressé d'environ 5,5 M€ sur le budget principal en 2020 (14,5 M€ d'emprunts nouveaux contre 9 M€ d'emprunts remboursés).

**6) Tableau de synthèse des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal**

Chapitre		BP 2020	BP 2021	Variation en €	Variation en %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	21 059 620	21 343 540	283 920	1,35%
012	CHARGES DE PERSONNEL	74 540 300	74 359 200	-181 100	-0,24%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	400 000	455 000	55 000	13,75%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 191 040	16 507 440	316 400	1,95%
66	CHARGES FINANCIERES	1 650 000	1 650 000	0	0,00%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	136 840	820 170	683 330	499,36%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>113 977 800</b>	<b>115 135 350</b>	<b>1 157 550</b>	<b>1,02%</b>

**C/ L'Autofinancement du budget principal**

Au vu de la projection des recettes et des dépenses qui vient d'être exposée, l'autofinancement prévisionnel devrait être en augmentation par rapport au budget de l'an dernier, à périmètre constant.

**Autofinancement du budget principal – projection de BP à BP**

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Variation en €	Variation en %
RECETTES REELLES A PERIMETRE CONSTANT	124 276 000	124 933 470	657 470	0,53%
DEPENSES REELLES A PERIMETRE CONSTANT	113 977 800	114 463 470	1 157 550	1,02%
<b>AUTOFINANCEMENT BRUT</b>	<b>10 298 200</b>	<b>10 470 000</b>	<b>171 800</b>	<b>1,67%</b>



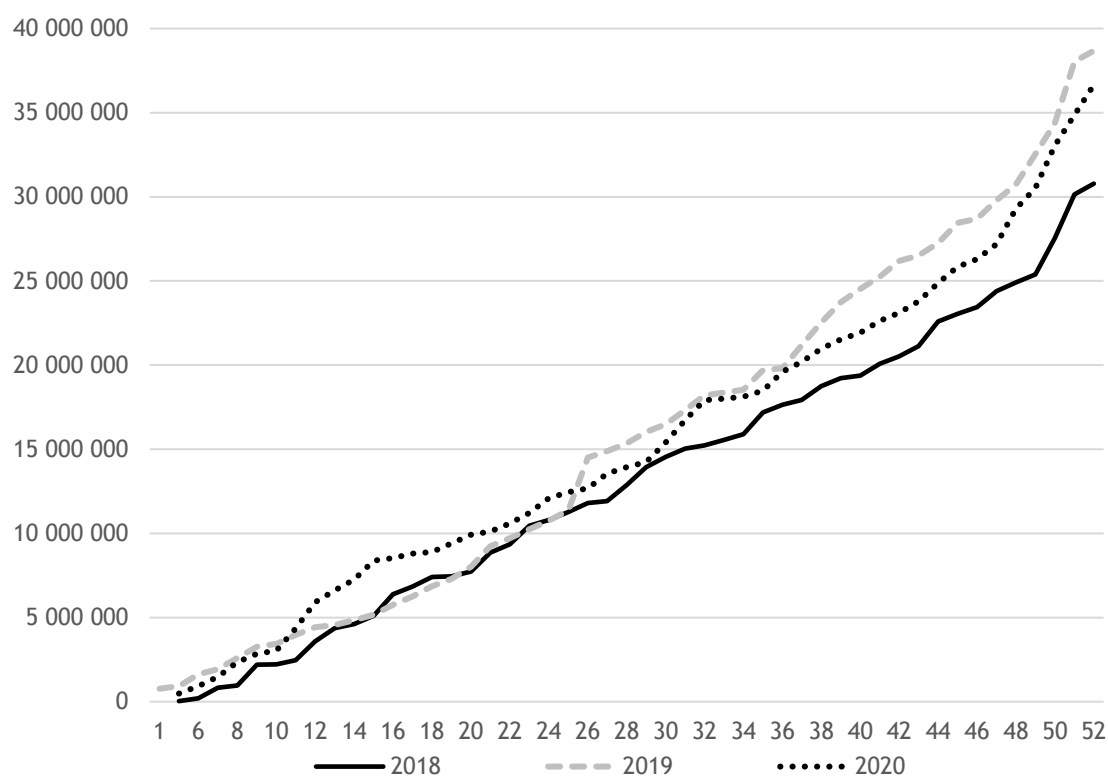
### 3. BUDGET PRINCIPAL : INVESTISSEMENT

#### A/ La Trajectoire des dépenses d'investissement et de l'endettement

##### 1) Evolution des dépenses d'investissement

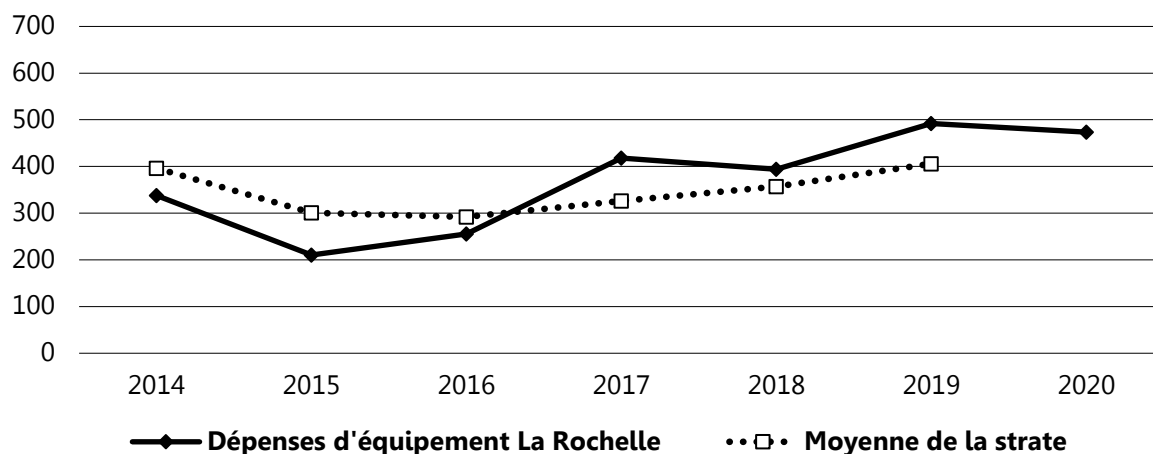
Les dépenses d'investissement de l'année 2020 devraient être proches de 37 M€, inférieures à celles de 2019 mais supérieures à celles de 2018.

Dépenses d'équipement cumulées par semaine



*Remarque : les dépenses d'investissement comprennent les dépenses d'équipement (études, acquisitions, travaux) et les opérations financières (essentiellement le remboursement du capital de la dette)*

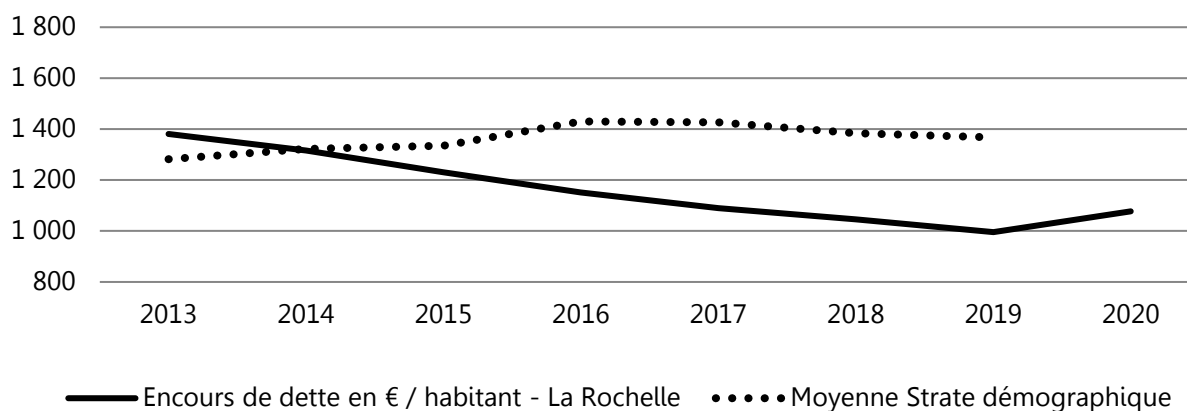
### Evolution des dépenses d'équipement en € par habitant



### 2) Baisse de l'endettement jusqu'en 2019 et hausse en 2020

Après une forte baisse de 2014 à 2019, l'endettement augmente en 2020 pour s'établir à 1 077 € par habitant.

### Endettement en € par habitant au 31/12 du budget principal



## **B/ La mise à jour du plan pluriannuel d'investissements**

En décembre 2016, le plan pluriannuel d'investissements (PPI) a été présenté aux élus. Il projetait un ensemble de programmes à réaliser sur huit ans (2016 – 2023) pour un total de 230 M€ financés par subventions, autofinancement, cessions d'actifs et recettes d'investissement diverses.

En M€	Total PPI 2016 - 2023		Moyenne annuelle	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Programmes d'entretien et de renouvellement	70,000	2,000	8,750	0,250
Opérations nouvelles/grands projets	160,000	36,000	20,000	4,500
<b>Total opérations d'équipement</b>	<b>230,000</b>	<b>38,000</b>	<b>28,750</b>	<b>4,750</b>
<b>Solde sur opérations d'équipement</b>	<b>-192,000</b>		<b>-24,000</b>	
Cessions		70,000		8,750
Autofinancement		104,000		13,000
Autres lignes d'investissement		18,000		2,250
<b>Solde sur opérations financières</b>	<b>192,000</b>		<b>24,000</b>	

Ce plan pluriannuel est actuellement en phase de mise à jour et d'allongement afin de tenir compte des projets de la Municipalité récemment renouvelée.

### **1) Les hypothèses de financement**

Au vu des projets de la Municipalité, les axes de travail du futur PPI sont fondés sur une masse de dépenses brutes TTC d'environ 35 M€ par an se répartissant en deux parties : les plans d'entretien et de renouvellement et les investissements nouveaux.

**Les plans d'entretien et de renouvellement (PER)**, investissements intitulés « socle » dans le PPI construit en 2016, correspondent à des enveloppes minimales et récurrentes d'entretien du patrimoine et de renouvellement de l'équipement des services. Les fonds essentiels

**Les investissements nouveaux (IN)** sont les programmes souhaités par la Municipalité. Ils concernent des opérations non récurrentes, y compris de rénovation.

**Les recettes du PPI** comprennent les recettes propres de la section d'investissement, non affectées à un programme (FCTVA, taxe d'aménagement, reversement du produit

des amendes de police), l'autofinancement brut, les cessions d'actifs et, le cas échéant, des recettes d'emprunts qui seraient supérieures au remboursement de capital.

**La recherche de subventions** sera accélérée pour soutenir les projets du mandat. La ville présente notamment les projets actuellement instruits aux appels à projet lancés dans le cadre du plan de relance.

#### Simulation à endettement constant

En M€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Recettes d'investissement	4,70	5,20	5,20	5,20	5,20	5,20	30,70
<i>dont FCTVA</i>	3,20	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	20,70
<i>dont taxe d'aménagement</i>	0,80	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90	5,30
<i>dont amendes de police</i>	0,70	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	4,70
Autofinancement	16,00	17,00	18,00	18,00	18,00	18,00	105,00
<b>Total</b>	<b>20,70</b>	<b>22,20</b>	<b>23,20</b>	<b>23,20</b>	<b>23,20</b>	<b>23,20</b>	<b>135,70</b>
Programmes d'entretien et renouvellement (PER)	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	72,00
Solde après PER	8,70	10,20	11,20	11,20	11,20	11,20	63,70
Cessions	3,67	15,45	5,40	16,80	5,00	3,50	49,82
<b>Montant disponible net</b>	<b>12,37</b>	<b>25,65</b>	<b>16,60</b>	<b>28,00</b>	<b>16,20</b>	<b>14,70</b>	<b>113,52</b>

## **2) Un second PPI pour les années 2026 à 2031**

Le recensement des souhaits d'investissement dépasse la capacité de financement de la Ville sur les cinq prochaines années.

Par ailleurs, certaines opérations déjà engagées ou à engager entre 2021 et 2026 vont être réalisées au-delà de 2026 (par exemple PRU de Villeneuve-Les Salines ou opération d'aménagement Joffre-Rompsay).

Par conséquent, il est envisagé de construire dès à présent une préprogrammation pour les années 2026 à 2031.

### **3) Les grandes opérations envisagées dans le PPI 2021-2026**

#### **Entretien du patrimoine**

12 M€/ an seront investis sur la période de 2021-2026 pour les programmes d'entretien et de renouvellement des installations.

Ce budget sécurise le bon fonctionnement de nos installations et permet des petites opérations de rénovation ou d'adaptation des locaux.

Notre outil de pilotage du schéma directeur immobilier sera durant le mandat doté d'un module supplémentaire pour pouvoir suivre en temps réel l'actualisation de l'état du bâtiment en fonction des petits et gros travaux réalisés.

La Ville investira dès 2021 dans une Sem patrimoniale afin d'intégrer la gouvernance du devenir des biens cessibles. Elle pourra donc piloter avec cet outil sur le long terme les activités hébergés dans les biens cédés.

#### **Transition énergétique**

La Ville engagée dans les démarches La Rochelle territoire zero carbone et Cit'ergie engagera dans son PPI des montants importants pour la rénovation énergétique et l'intégration des énergies renouvelables dans ces bâtiments (raccordements au réseau de chaleur, ...).

Ces investissements bénéficiant à tous les bâtiments de la Ville concourront à une maîtrise et une baisse des dépenses de fonctionnement sur le poste des fluides et bien entendu à un meilleur confort d'usage des bâtiments (confort d'été amélioré dans les écoles par exemple).

Le développement d'outils de suivi et de contrôle à distance sera poursuivi pendant ce mandat pour assurer une gestion modernisée de nos installations (ex : technologie Lora pour programmer les extinctions lumineuses ou pour le suivi des compteurs d'eau).

La transformation technologique de l'éclairage urbain se poursuivra (programme de renouvellement Led).

Les investissements liés aux actions Cit'ergie et LRTZC représentent 5 M€ à l'échelle du mandat.

## **Action éducative**

Le PPI 2021-2026 sera l'occasion de finaliser les rénovations importantes dans les quartiers de la Ville : Les trois écoles de Villeneuve les Salines, l'école Paul Doumer Mais aussi d'accompagner la hausse des effectifs scolaires et les dédoublements de classe par des travaux d'extension ou d'adaptation des locaux.

La mise en conformité des cuisines de toutes les écoles et du magasin central sera un acte important du mandat afin d'améliorer les conditions de travail des agents de la restauration et d'optimiser le coût de revient des repas.

La conception du nouveau magasin central sera également une des clés d'augmentation de la part du bio et des circuits courts de production des matières premières.

Par ailleurs, l'informatisation des écoles se poursuivra pour accompagner les nouvelles méthodes pédagogiques. Ce seront au total plus de 38 M€ investis au profit des écoles de notre territoire (y compris les trois écoles du PRU de Villeneuve les Salines).

## **Action sociale et familiale et renouvellement des quartiers**

Le plan de renouvellement urbain de Villeneuve sera engagé durant ce mandat avec la rénovation des trois écoles, le lancement des travaux sur la maison pluridisciplinaire des services et le centre social (19 M€).

Le centre social Christiane Faure sera livré durant ce mandat pour répondre aux besoins sociaux des habitants du secteur centre.

La ville soutiendra le CCAS pour la rénovation de son siège et l'équipement de l'épicerie solidaire.

Afin de favoriser la proximité avec les habitants, une antenne de la mairie de proximité du secteur sera ouverte à Port Neuf dans des locaux à proximité immédiate du centre social.

## **Pratique sportive**

Plus de 20 millions d'euros seront investis dans le mandat pour favoriser la pratique sportive dans les quartiers (terrain synthétique de Bouffenié, gymnase de Laleu, rénovation du stade Le Parco), offrir des lieux de pratiques pour des disciplines sans accueil (centre de gym de la Pinelière, Dojo) et œuvrer pour un rayonnement national de nos pratiquants et une mutualisation des clubs (Pôle nautique des Minimes).

## **Politique Culturelle et valorisation du patrimoine**

Le rayonnement de la culture sur la Ville sera accompagné par la livraison des Archives Olga de Sainte Affrique dans le quartier de Mireuil, le lancement de la rénovation du Musée d'art et d'histoire, la rénovation des locaux du carré Amelot et bien entendu la modernisation en continue de nos autres musées.

La Maison des écritures nouvel écrin dédié à la création, aux échanges et à la découverte ouvrira ses portes en 2021.

La Ville interviendra sur le site de l'Encan pour optimiser les nombreuses surfaces laissées disponibles.

Le Marché central fera l'objet d'une première phase de rénovation.

Ce seront au total près de 38 M€ qui seront investis sur ces actions.

## **Environnement et cadre de vie, nouvelles mobilités :**

L'année 2021 verra la livraison du grand projet de renaturation du marais de Tasdon. Afin de poursuivre l'embellissement de la Ville en cœur de Ville mais aussi dans les quartiers, les programmes de requalification des voiries seront poursuivis.

Une part belle sera bien entendu donnée à la réalisation de pistes cyclables (4,7 M€) Le parc du bout blanc deviendra le nouveau parc ouvert aux Rochelais en intégrant des installations de pratiques sportives.

Un budget sera alloué au développement des projets d'aménagement visant à intégrer des îlots de fraîcheur en milieu urbain (120 000€) et des programmes de végétalisation des places sur La Pallice et Port Neuf seront lancés.

L'aménagement de la promenade le long du PAPI Port Neuf permettra de faire découvrir aux piétons et aux cyclistes une nouvelle manière de profiter du littoral (1,6M€ pour la partie aménagement).

La Ville participera aux côtés de l'agglomération à des projets importants de transformation du secteur de la Gare (5,2 M€ pour les travaux autour de la Gare).

34,5 M€ seront investis sur ces secteurs.

## **Modernisation des services**

Une opération importante pour améliorer les conditions de travail des agents verra le jour dans ce mandat : il s'agit de l'aménagement du dépôt des espaces verts sur le quartier de Villeneuve les Salines.

Le matériel et les outils informatiques seront également renouvelés en nombre.

### **4) La projection en masse du PPI et du budget 2021**

Montants en M€

	BP 2021		TOTAL PPI 2021-2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Plans d'entretien et de renouvellement	12	0,1	72	0,6
Investissements nouveaux	25	5	142	29



## 4. BUDGETS ANNEXES

### 1) Parcs de stationnement

#### 1) Fonctionnement

Le projet de budget primitif 2021 du budget annexe Parcs de stationnement devrait s'équilibrer avec une augmentation de l'autofinancement prévisionnel.

Chapitre		BP 2020		BP 2021		Variation en €		Variation en %	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	745 800		687 430	0	-58 370	0	-7,83%	
012	CHARGES DE PERSONNEL	930 000		1 077 000	0	147 000	0	15,81%	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	223 500		223 500	0	0	0	0,00%	
66	CHARGES FINANCIERES	170 000		150 000	0	-20 000	0	-11,76%	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000		17 500	0	-2 500	0	-12,50%	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		240 000	0	235 000	0	-5 000		-2,08%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES		3 185 000	0	3 310 000	0	125 000		3,92%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		30 000	0	20 000	0	-10 000		-33,33%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		0	0	9 200	0	9 200		
<b>TOTAL DEPENSES ET RECETTES REELLES</b>		<b>2 089 300</b>	<b>3 455 000</b>	<b>2 155 430</b>	<b>3 574 200</b>	<b>66 130</b>	<b>119 200</b>	3,17%	3,45%
<b>Solde (autofinancement)</b>		<b>1 365 700</b>		<b>1 418 770</b>		<b>53 070</b>		<b>3,89%</b>	

#### 2) Investissement

L'importance des projets du budget annexe nécessite une programmation pluriannuelle tenant compte des capacités de financement.

L'abandon du parking sur le projet Notre-Dame ouvre des perspectives de construction pour d'autres opérations qui seront utilement positionnées en fonction de besoins, de la politique de mobilité menée et des contraintes urbaines.

Un projet sera instruit courant 2021 : la consolidation des places de stationnement sur le parking Maubec en sortie du pont Jean Moulin via la construction d'un parking silo.

### Projection du PPI du budget annexe (en M€)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Après 2026
PLANS D'ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
VIDEOSURVEILLANCE DES PARKINGS	0,1						
SECURISATION DES PARKINGS	0,1	0,1					
PARKING VERDUN - VERRIERE	0,2						
POMPES DE REFOULEMENT		0,3					
PARKING ESPLANADE DES PARCS	0,3	0,1					
PARKING SILO MAUBEC		0,1	5,0	2,4			
DEUXIEME PARKING SILO			0,1	0,1	0,5	5,0	1,9
<b>TOTAL</b>	<b>0,9</b>	<b>0,8</b>	<b>5,3</b>	<b>2,7</b>	<b>0,7</b>	<b>5,2</b>	<b>2,1</b>

## **2) Terrains de camping**

### **3) Fonctionnement**

La section de fonctionnement du budget annexe sera en augmentation par rapport à l'an passé.

Les produits d'exploitation sont estimés à 400 000 € dont 230 000 € pour le terrain de camping du Soleil et 170 000 € pour l'aire de camping-cars.

Chapitre		BP 2020		BP 2021		Variation en €		Variation en %	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	148 570		155 600	0	7 030	0	4,73%	
012	CHARGES DE PERSONNEL	110 000		106 400	0	-3 600	0	-3,27%	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	24 640		26 000	0	1 360	0	5,52%	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 950		2 000	0	50	0	2,56%	
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	15 000		25 000	0	10 000	0	66,67%	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES		370 000	0	400 000	0	30 000		8,11%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		160	0	0	0	-160		
<b>TOTAL DEPENSES ET RECETTES REELLES</b>		<b>300 160</b>	<b>370 160</b>	<b>315 000</b>	<b>400 000</b>	<b>14 840</b>	<b>29 840</b>	<b>4,94%</b>	<b>8,06%</b>
<b>Solde (autofinancement)</b>		<b>70 000</b>		<b>85 000</b>		<b>15 000</b>		<b>21,43%</b>	

### **4) Investissement**

Dans l'attente d'un projet d'ensemble pour le camping du Soleil, les crédits d'investissement du budget annexe comprendront des travaux d'entretien et une provision de crédits pour renouveler le matériel d'exploitation.